

Question en commission de la Chambre de Mme Thérèse Snoy, Députée fédérale Ecolo-Groen au Ministre du Climat et de l'Énergie Paul Magnette sur "l'installation automatique du WiFi pour les clients de Belgacom TV"

Thérèse Snoy (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, monsieur le ministre, ma question porte à nouveau sur l'installation d'équipements électromagnétiques et particulièrement le Wifi pour les clients de Belgacom TV. Pour peu que vous habitez dans un quartier densément peuplé, vous aurez remarqué comme moi le nombre impressionnant de signaux Wifi que votre ordinateur peut détecter, même en se promenant en rue. Ainsi, dans un appartement du centre de Bruxelles, il n'est pas rare de capter plusieurs réseaux Wifi différents. Qu'importe que vous utilisiez ou non un réseau filaire, vous baignez constamment dans un brouillard électromagnétique. Une petite enquête menée dans un voisinage a permis d'établir que certains ménages n'utilisaient pas leur Wifi, pourtant allumé en permanence. Ils sont soit connectés à internet via un câble, soit ce sont des utilisateurs de Belgacom TV qui parfois ne possèdent pas d'ordinateur et encore moins de connexion Wifi. En fait, il apparaît que Belgacom installe des "B-Box" qui font tout en un: TV, téléphone, internet.

Ces offres groupées prévoient des connexions, qu'elles soient ou non demandées par les clients. Belgacom passe par des opérateurs indépendants pour l'installation du matériel. Certains n'en expliquent même pas l'utilisation au client. Dans le cas de personnes âgées par exemple, l'installation ne servira qu'à la télévision. Cependant le Wifi reste connecté en permanence. Dans certains cas, il est complexe de déconnecter le Wifi, car cela exige tout un travail informatique que des personnes non formées à cette tâche sont incapables de réaliser.

Ma question porte sur les remèdes à apporter à ce problème: comment éviter des expositions au Wifi non nécessaires et non choisies par les gens? Ne serait-il pas possible d'agir au niveau des normes de produits afin de ne pas installer inutilement des routeurs et que ces routeurs Wifi ne fonctionnent pas en permanence peut-être au moyen d'un interrupteur permettant de les déconnecter, soit que le client ne l'utilise pas car il préfère un système filaire, soit après utilisation, comme durant la nuit. Actuellement, la tendance est malheureusement à ne plus rien déconnecter, même durant son sommeil.

Paul Magnette, ministre: Madame Snoy, il est exact que la "B-Box" de Belgacom dispose de deux systèmes de relais, soit le Wifi, soit une connexion Ethernet. Lorsque l'on signe un contrat Double ou Triple Play avec Belgacom, la connexion proposée par défaut est filaire (Ethernet), mais vous pouvez opter pour le Wifi. Pour des raisons de facilité d'utilisation, la majorité des utilisateurs demandent la connexion Wifi. Cependant, il est parfaitement possible de déconnecter la "B-Box" et donc le Wifi par simple pression d'un bouton. Bien entendu, il est plus facile de la laisser branchée. Il s'agit en la matière d'une question de civisme ou d'éducation du consommateur, car aucune norme ne pourra jamais obliger un consommateur à éteindre son appareil.

D'autre part, il semble qu'à une distance de plus de 4 mètres, le Wifi ne présente pas de danger pour la santé, comme cela pourrait être le cas pour les fréquences GSM. Toutefois, si on veut empêcher cette utilisation, on peut toujours faire sécuriser sa connexion, ce qui constitue une recommandation pressente à tous les utilisateurs de Wifi.



Votre suggestion d'ajouter un interrupteur aux modems et routeurs comme ceux de Belgacom pour désactiver la fonction Wifi me semble techniquement une excellente proposition. Mais vous comprenez qu'il s'agit plutôt d'un problème de confort plutôt que de sécurité. Je ne vois en ce moment aucune base légale pour exiger ce type d'interrupteur sur les modems et routeurs. Néanmoins, je peux demander à mes services de transmettre votre proposition au comité de normalisation compétent.

Thérèse Snoy (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, certes, lorsqu'on s'éloigne de la base Wifi, le rayonnement décroît rapidement, plus que proportionnellement. Le problème réside dans le fait que les citoyens sont de plus en plus exposés à des tas de sources d'exposition, dont on ignore la portée, même si elle est faible quoique chronique. Mais surtout, lorsqu'on ne choisit pas le principe et qu'on n'est même pas conscient, il y a de toute évidence un problème au niveau de la protection du consommateur. D'ailleurs, je connais des personnes électrosensibles qui ont dû déménager. Elles n'avaient pas d'autre choix; elles étaient totalement démunies car entourées de Wifi et le sentaient. Ce sont des cas rares mais pas inexistantes.

En votre qualité de ministre de la Protection du consommateur, il y a moyen d'agir en fonction de la loi de 1998 sur la sécurité des produits, sur l'impact des produits sur l'environnement. Je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez utiliser cette base légale pour demander que toute installation prévoie la possibilité d'être déconnecté facilement. Vous indiquez que les "B-Box" pourraient être déconnectés d'un simple clic. Personnellement, j'ai entendu le contraire de la part de ces personnes témoins. Par conséquent, je vous demanderai de poursuivre l'examen de la question avec vos services. Ce serait utile!

Paul Magnette, ministre: Nous sommes en ce moment même très probablement soumis à des radiations diverses!

Thérèse Snoy (Ecolo-Groen!): Effectivement! La vie de parlementaire n'est pas idéale du point de vue de la santé!

L'incident est clos.

Forum : ["Ondes WiFi, La solution" \(cliquer\)](#)



Dossier WiFi cliquer : [\[Généralités\]](#) [\[AFSSET & La réalité des mesures\]](#)